

Procès verbal de la réunion du Conseil de Communauté
Séance du 23 décembre 2014 à Ardon

Nombre de délégués : 60
Nombre de présents : 44
Nombre de votants : 44
Date de la convocation : 16 décembre 2014
Date d'affichage : 24 décembre 2014

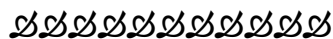
Présents : MM. PERNOT, HUGON Rémi, BLONDEAU Gilbert, GIRAUD, WERMEILLE, CUSENIER, M. BONJOUR, M. CHAMBAUD, MME MARTIN, M. BREUIL, MELLE MARTIN Annelise, M. DUSOUILLEZ, MMES BAILLY, DELACROIX, BENOIT, M. GRENIER, MME TBATOU, M. BINDA, MME ROUSSEAU, MM. DUPREZ, LENG, TRIBUT, MMES MONNET, FANTINI suppléantes, MM. PLANTARD, AUTHIER, BOURGEOIS, PETETIN, MOREL Jean-Pierre, RACLE, VOISIN, HUGON Jacques, CICOLINI, GRANDVUINET, MOREAU, CUBY Claude, PIDOUX, MASNADA, DODANE, M. MOUREY Alain, MM. DENISET, GAVIGNET, MENETRIER et BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : MM. DOLE Michel, THEVENIN, SCHNEITER, CORDIER, BESANÇON, CHARTIER, MME NICOD, MME TARBY, M. CAPELLI, MMES VILLEMAGNE, CRETENET, MM. CUBY Alain et DAVID.

Excusés : M. SAILLARD, MME DEL DO, M. MATHIEU MMES BADOR, MILLET, MM. VIONNET, GUYON, MME LECOULTRE, MM. DOLE Jacky, CABASSON, BLONDEAU Olivier, CART-LAMY, MMES MONNIER, COMTE et DACLIN.

Secrétaire de séance : MME MARTIN Chantal

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE et Marie-Noëlle BREGAND.



Madame Chantal MARTIN, Maire, accueille les élus communautaires à Ardon pour la dernière réunion de l'année.

M. PERNOT ouvre la séance et présente l'association ArchéoJuraSites pour laquelle le Conseil Communautaire doit se prononcer pour la reconduction de la subvention de fonctionnement octroyée au cours des années 2011, 2012 et 2013.

Il laisse ensuite la parole à M. ALIX, Président de l'association, qui remercie M. PERNOT et Mme MARTIN pour leur accueil et rappelle que la Communauté de Communes soutient depuis plusieurs années, les différentes actions conduites par ArchéoJuraSites.

Il précise que si l'association est connue pour ses travaux dédiés au site d'Alésia et à la thèse d'André BERTHIER, elle intervient également dans deux autres domaines qui présentent un intérêt tout aussi important pour le secteur : l'archéologie et l'étude du château médiéval de Chaux des Crotenay.

Ainsi, la présence de nombreux vestiges (datant du néolithique et des périodes gallo-romaine et médiévale...) nécessite de passer cette fois à une phase d'investigation scientifique. L'association œuvre dans ce sens et aura besoin à l'avenir de l'appui des élus pour obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation de fouilles archéologiques plus importantes.

M. ALIX rappelle que la Communauté de Communes a accordé à l'association une subvention pour l'aménagement d'une salle d'exposition dans le bâtiment de l'ancienne Poste à Chaux des Crotenay.

Par ailleurs, l'association poursuit la réalisation de fiches d'inventaire sur les Communes concernées, publie des dépliants et un bulletin d'information.

En réponse à M. DUPREZ, M. ALIX précise que le site a un certain impact économique. En 2014, 780 personnes l'ont visité. L'organisation de visites guidées dès le printemps et en été, attire de plus en plus de monde et l'association compte une augmentation importante du nombre de ses adhérents.

M. ALIX conclut en invitant les Conseillers communautaires à venir « sur le terrain » et propose d'organiser une visite guidée.

M. PERNOT remercie M. ALIX pour sa présentation et conseille vivement à chacun d'effectuer la visite de l'exposition.

Rapporteur : M. Claude GIRAUD

Lors du Conseil du 6 mai 2014, il a été procédé à la désignation des délégués au Comité Syndical du Parc Naturel Régional du Haut-Jura comme suit :

Titulaires	Suppléants
1 Claude GIRAUD	1 Jacques HUGON
2 Claude CUBY	2 Michel BOURGEOIS
3 Xavier RACLE	3 Andrée LECOULTRE
4 Jean-Louis DUPREZ	4 Daniel VIONNET

étant précisé que MM. Sébastien BONJOUR (titulaire) et Stéphane LENG (suppléant) siègent au titre de la commune de Champagnole et Gilbert BLONDEAU, au titre du Conseil Général.

Par courrier du 8 décembre dernier, M. Xavier RACLE sollicite son remplacement. Les réunions se tenant le samedi matin, il ne peut être présent en raison des permanences organisées en Mairie de Loulle.

Par ailleurs, M. Michel BOURGEOIS précise qu'il siège dorénavant au Comité syndical du PNR, au titre de représentant de l'Union Régionale des Communes Forestières.

Il est proposé de désigner MM. David DUSSOUILLEZ et Rémi CHAMBAUD en qualité de délégués au Comité Syndical du PNR.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après avoir procédé aux formalités d'usage,

☞ **APPROUVE**, suite à la démission de M. Xavier RACLE (Titulaire) et à la représentation de M. Michel BOURGEOIS (Suppléant) au titre de l'Union Régionale des Communes Forestières, la désignation de M. David DUSSOUILLEZ en qualité de délégué titulaire et M. Rémi CHAMBAUD en qualité de suppléant de la Communauté de Communes au Comité Syndical du Parc Naturel Régional du Haut-Jura.

2014.10.2. Projet de schéma de mutualisation des services

Rapporteur : M. Clément PERNOT

La mutualisation comprend l'ensemble des outils de coopération entre une commune et sa communauté (mutualisation verticale) ou entre communes (mutualisation horizontale). Il peut s'agir :

- de prestation de services (article L.5214-16-1 du CGCT),
 - du partage de biens (article L.5211-4-3 du CGCT),
 - d'un mandat de maîtrise d'ouvrage (loi n°85-704 du 12 juillet 1985 dite loi MOP),
 - ou encore d'un groupement de commandes (article 8 du code des MP).
- mais également de la création de services communs en dehors des compétences transférées.

Sur notre territoire, plusieurs exemples de mutualisation peuvent être cités :

- services fonctionnels communs entre la Communauté de Communes et la Commune de Champagnole :
 - . Gestion des piscines intercommunales depuis 2007,
 - . Services Ressources Humaines et Informatique depuis le 1^{er} janvier 2009,
- groupement de commande pour les contrats d'assurance entre la Communauté de Communes et la Commune de Champagnole (procédure organisée en 2013,
- organisation scolaire par groupe de communes (SIVOS, RPI,...)

La loi (RCT) prévoit l'élaboration d'un schéma de mutualisation avant mars 2015, ce qui signifie une délibération du Conseil Communautaire avant la fin de l'année de 2014. Les communes disposent ensuite d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur ce schéma.

Le schéma propose les actions à mettre en œuvre sur la durée du mandat 2014-2020. C'est une sorte de « feuille de route » de la mutualisation des services.

L'état d'avancement du schéma fait, par la suite, l'objet d'un rapport annuel aux communes lors du vote du budget ou du débat d'orientations budgétaires (DOB).

Au préalable, il s'agit de recenser les besoins. Un questionnaire a donc été présenté lors de la réunion de la Conférence des Maires organisée le 3 décembre dernier.

Le résultat de cette consultation a été présenté au Bureau du 15 décembre dernier. Une actualisation du document est présentée en séance.

Afin de répondre aux obligations législatives, le Conseil est invité à se prononcer sur les orientations suivantes :

- poursuite de la mutualisation des services fonctionnels entre la Communauté de Communes et la Commune de Champagnole (comptabilité-finances, marchés publics par exemple) avec ouverture aux communes du territoire en fonction de leurs besoins,
- réflexion sur la création d'un service d'instruction du droit des sols couvrant les communes concernées par la fin de l'instruction par les services de l'état au 1^{er} juillet 2015 et situées sur les territoires des 3 Communautés de Communes : Bresse Revermont, Champagnole Porte du Haut-Jura et Comté de Grimont,
- achats groupés si la pertinence est établie,
- étude sur la création d'un service d'ingénierie- travaux et assistance technique,
- mutualisation de matériel entre communes (balayeuse, épareuse, etc ...)

M. GIRAUD présente le bilan du questionnaire adressé aux Communes et précise que 27 d'entre elles se sont exprimées.

M. DENISET demande ce qu'il en sera de la mise en place de certaines demandes (matériel avec ou sans personnel ?).

M. PERNOT rappelle que la mutualisation n'est pas un transfert de compétence. Il s'agit d'engager une démarche visant à partager le maximum de services.

Il précise que cette approche est en résonance avec l'étude menée par le Cabinet KPMG et qu'elle aura une influence sur les dotations de l'Etat.

M. BEZIN considère que l'on prend le problème à l'envers : « on ne sait pas où on va ». Il souhaiterait des informations sur le fonctionnement des mutualisations.

M. PERNOT explique qu'il s'agit de fixer des orientations et de les travailler ensuite pour donner du corps à la mutualisation. Il donne l'exemple de la Crèche pour laquelle le recrutement du personnel (10 agents) pouvait être supporté par la CC alors que les communes n'auraient pu créer le service.

M. BLONDEAU évoque l'intérêt de définir une mutualisation par secteur (groupes de communes). La CC doit jouer un rôle de facilitateur dans le cadre des besoins des communes (sel de déneigement, matériel à renouveler...).

M. GIRAUD indique que l'on peut s'orienter vers des prestations fournies par des entreprises privées disposant de matériel (nacelles...) en appliquant les procédures de marchés publics.

M. CHAMBAUD abonde dans ce sens et considère que cela donne aux entreprises plus de visibilité sur leur activité. M. GIRAUD donne l'exemple des Entreprises de Travaux Forestiers.

M. PERNOT rappelle que le schéma est un point de départ. Il précise que les grandes lignes peuvent être définies suite au questionnaire et que des débats et des travaux suivront. Les actions à mener le seront sur la durée du mandat.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** les orientations définies ci-dessus dans le cadre du projet de Schéma de mutualisation des services prévu par la loi de Réforme des Collectivités Territoriales, qui seront soumises, pour avis, aux communes,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

2014.10.3. Budget Principal. Contrat de prêt avec la Caisse des dépôts pour le financement du Centre Aquatique

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Lors du précédent Conseil Communautaire, un premier contrat de prêt avec la Banque Postale pour le financement du Centre aquatique a été approuvé : 2.400.000 € à 2,37 % (taux fixe) sur une durée de 20 ans.

Afin de compléter le besoin de financement global, qui s'élève à 3.000.000 €, il est proposé de conclure un contrat de prêt avec la Caisse des Dépôts dans le cadre de l'enveloppe de prêts sur fonds d'épargne de 20 Md€ (2013-2017) ouverte à l'ensemble du secteur public local. Les conditions sont les suivantes :

Montant : 600.000 €,

Durée d'amortissement : 20 ans,

Préfinancement (phase de mobilisation des fonds) : 18 mois maximum,

Périodicité des échéances : trimestrielles,

Index : Livret A,

Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 1,00 %,

Révisabilité du taux d'intérêt à échéance : en fonction de la variation du taux du livret A,

Amortissement : progressif à 3%,

Typologie Gissler : 1A.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE**, au vu des indications portées ci-dessus, le contrat de prêt avec la Caisse des Dépôts d'un montant de 600 000 €, permettant de compléter le financement du Centre Aquatique dans le cadre du Budget principal,

☞ **AUTORISE** le Président à signer le contrat de prêt avec la CDC ainsi que tout document afférent à ce dossier.

2014.10.4. Budget annexe Assainissement collectif. Refinancement des prêts

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Dans la poursuite de la gestion active de l'encours de dette du budget assainissement, et au vu des conditions favorables du marché, 2 prêts en cours contractés auprès de la Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté peuvent être renégociés à des conditions favorables :

•Un contrat Banque Populaire avec un capital restant dû (CRD) de 184 525.30 € au 31/12/2014 sur une durée restante de 11 ans (taux fixe initial de 3.21 % et pas d'indemnité de remboursement anticipé).

•Un contrat Banque Populaire avec un capital restant dû (CRD) de 350 588.12 € au 31/12/2014 sur une durée restante de 19 ans (taux fixe initial de 5 % et une indemnité de remboursement anticipée maximum de 3 % du CRD soit 10 517 €).

Un appel d'offre a été réalisé pour refinancer ces 2 contrats. La Banque Populaire, la Banque Postale (propositions indicatives), le Crédit Mutuel et la Caisse d'Epargne ont répondu.

Après analyse des offres et avis de la Commission Finances et organismes partenaires, réunie le 15 décembre dernier, il est proposé au Conseil Communautaire de retenir les 2 propositions de la Caisse d'Epargne, d'autoriser le Président à résilier les 2 prêts contractés avec la Banque Populaire et à signer les 2 prêts de refinancement avec la Caisse d'Epargne.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, étant précisé que M. Philippe WERMEILLE n'a pas participé au vote,

☞ **APPROUVE** les 2 propositions de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté suivantes :

• Prêt de 184 525 €

• Durée : 11 ans

• Taux fixe : 1.59 % (pour information, le taux de 1.61 % qui avait été validé en commission des finances a été réactualisé à 1.59 % par mail du 22/12/214)

• Echéance trimestrielle : 4 579.49 €

• Frais de dossier : 0,20% déduit du premier déblocage de fonds

• Remboursement anticipé : partiel ou total à chaque échéance moyennant une indemnité actuarielle

• Score Gissler : 1A

• Prêt de 350 588 €

• Durée : 19 ans

• Taux fixe : 2.15 % (pour information, le taux de 2.21 % qui avait été validé en commission des finances a été réactualisé à 2.15 % par mail du 22/12/214)

• Echéance trimestrielle : 22 190.57 €

• Frais de dossier : 0,20% déduit du premier déblocage de fonds

• Remboursement anticipé : partiel ou total à chaque échéance moyennant une indemnité actuarielle

• Score Gissler : 1A

Pour information, le gain réalisé sur le montant total des intérêts à devoir sur les deux contrats renégociés (indemnité de remboursement anticipé déduite pour le second emprunt) s'élève à 136 959 €.

☞ **AUTORISE** le Président à résilier les 2 contrats suivants :

• le contrat de prêt n° 07065251 signé avec la Banque populaire le 23 décembre 2005 et à rembourser par anticipation à la date de l'échéance du 23/12/2014, le capital restant dû pour un montant de 184 525.30 €,

• le contrat de prêt n° 07095534 signé avec la Banque populaire le 29 juillet 2008 et à rembourser par anticipation à la date de l'échéance le 27/01/15 le capital restant dû pour un montant de 350 588.12 €, ainsi que l'indemnité contractuelle de remboursement anticipée,

☞ **AUTORISE** le Président à signer avec la Caisse d'Epargne, les 2 prêts de refinancement ainsi que tout document afférent à ce dossier.

2014.10.5. Budget Principal. DM n°3

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	montant
041	2313	Intégration des dépenses 2013 GS Fresse	31 921	041	2314	Intégration des dépenses 2013 GS Fresse	31 921
041	2313	Intégration des dépenses 2014 GS Fresse	640 000	041	2314	Intégration des dépenses 2014 GS Fresse	640 000
041	2313	Intégration des dépenses 2012 annonce Ctre aq	900	041	2033	Intégration des dépenses 2012 annonce Ctre aquatique	900
041	2313	Intégration des dépenses 2014 MO Ctre Aquat	130 000	041	2031	Intégration des dépenses 2014 MO Ctre Aquat	130 000
041	2313	Intégration des dépenses 2014 TVX Ctre Aquat	560 000	041	2314	Intégration des dépenses 2014 TVX Ctre Aquat	560 000
21	2138	Maison Bregand (intégration)	182 679	16	1641	Emprunt Maison Bregand intégration CRD au 31/12/13	173 467
27	27638	Avance ZA Equevillon emprunt atelier découpe	183 225	16	1641	Emprunt atelier découpe	183 225
				021		Virement de la section de fonctionnement	9 212
			1 728 725			TOTAL	1 728 725
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	montant
012	6455	Cotisation pour assurance du personnel	-5 200	75	7551	Excédent budget annexe	9 212
65	6574	Subv fonctionnement aux associations	-6 510				
014	73921	Attribution de compensation	11 710				
023		Virement à la section d'investissement	9 212				
		TOTAL	9 212			TOTAL	9 212

En gras : opération d'intégration des emprunts de la maison Brégrand initialement prévu sur le budget ZA la Planchette et de l'atelier de découpe initialement prévu sur le budget ZA Equevillon

Virement de crédits pour le reversement de l'ACTP aux communes, suite à la correction de celle-ci pour les communes de Chau des Crotenay, Entre Deux Monts et Les Planches en Montagne selon le principe défini dans le rapport de la CLECT lorsque des emprunts arrivent à terme (délibération du 20/2/2014).

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 ☞ **APPROUVE** la Décision Modificative telle que présentée ci-dessus.

2014.10.6. Budget Assainissement collectif. DM n°3

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	montant
16	166	Refinancement de dette (CRD 184 525.30 €)	184 526	16	166	Refinancement de dette (CRD 184 525.30 €)	184 526
16	166	Refinancement de dette (CRD 350 588.12 €)	350 589	16	166	Refinancement de dette (CRD 350 588.12 €)	350 589
041	1641	Emprunt	1	041	166	Refinancement dette	1
			535 116				535 116
TOTAL				TOTAL			
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	montant
			0				0
TOTAL				TOTAL			

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 ☞ **APPROUVE** la Décision Modificative telle que présentée ci-dessus.

2014.10.7. Budget ZA La Planchette. DM n°2

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	montant
16	1641	Emprunt Maison Bregand	173 467	21	2138	Autres constructions Maison Bregand	182 679
040	3555	Variation stocks	9 212				
			182 679				182 679
TOTAL				TOTAL			
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	montant
65	6522	Reversement excédent au budg généra	9 212	42	71355	Variation de stocks	9212
			9 212				9212
TOTAL				TOTAL			

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 ☞ **APPROUVE** la Décision Modificative telle que présentée ci-dessus.

2014.10.8. Budget ZA Equevillon. DM n°2

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	montant
16	1641	Emprunt Atelier découpe	183 225	16	168751	Avance du budget principal	183 225
			183 225				183 225
TOTAL				TOTAL			
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	montant
			0				0
TOTAL				TOTAL			

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** la Décision Modificative telle que présentée ci-dessus.

2014.10.9. Indemnité de conseil du comptable public

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Lors de la séance du Conseil du 5 juin 2012, une indemnité de conseil à hauteur de 100% a été allouée à Mme Sylvie GAUTROT.

Suite au renouvellement de l'assemblée délibérante, il est proposé de reconduire le versement de cette indemnité à compter du 1^{er} janvier 2015.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **DECIDE** de reconduire à compter du 1^{er} janvier 2015, le versement de l'indemnité de conseil à hauteur de 100% à Mme Sylvie GAUTROT, comptable public de la collectivité,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

2014.10.10. Budgets annexes Assainissement collectif et Assainissement autonome. Admission en non valeur

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Receveur-Percepteur demande l'admission en non valeur des sommes suivantes :

.Budget assainissement collectif : clôture et insuffisance d'actif : 452,25 € sur les exercices 2007 à 2010,

.Budget assainissement autonome : insuffisance d'actif : 30,00 €.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** l'admission en non valeur de la somme de 452,25 € dans le cadre du Budget assainissement collectif et de la somme de 30,00 € dans le cadre du Budget assainissement autonome,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

2014.10.11. Clôture des Budgets annexes Roth et Jeujura

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Dans le cadre de sa compétence développement économique, la Communauté de Communes avait conduit deux opérations de crédit-bail pour l'extension des deux entreprises : Roth et Jeujura, respectivement situées à Sapois et Saint Germain en Montagne.

L'ensemble des opérations comptables liées à la cession de ces bâtiments ayant été réalisé sur l'exercice 2010, il convient de procéder à la clôture de ces deux budgets annexes.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** la clôture du Budget annexe Roth et du Budget annexe Jeujura,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

2014.10.12. Assainissement collectif. Redevances et participation pour le financement (PAC) 2015

Rapporteur : M. Clément PERNOT

La Commission Intercommunale Assainissement a étudié l'évolution de la redevance assainissement collectif pour 2015 :

Réseau et station aux normes

Part fixe : 28,85 € HT (inchangée rapport à 2013 et 2014)

Part Variable : 0,6856 € HT le m³ (inchangée rapport à 2014)

Réseau et décanteur ou Mont sur Monnet

Part Variable : 0,2580 € HT le m³ (inchangée rapport à 2014)

En outre, par délibération du 10 juillet 2012, le Conseil a institué la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC), créée par la loi du 14 mars 2012 en remplacement de la PRE.

Le produit de cette participation, imputé en recettes de fonctionnement du budget annexe assainissement collectif, s'est élevé à 36.730 € en 2014 (40.020 € en 2013).

Sur proposition de la Commission Assainissement qui s'est réunie le 4 décembre dernier, il est proposé de fixer le tarif 2015 à 650 €, étant précisé que le tarif 2014 était arrêté à 630 €.

M. PERNOT indique que le programme d'investissement est retardé mais qu'il convient de ne pas trop augmenter le tarif.

M. WERMEILLE rappelle que le prix serait plus élevé si les versements réalisés sur plusieurs années depuis le budget principal n'avaient pas été possibles.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **FIXE** le montant de la redevance assainissement collectif pour 2015, telle que précisée ci-dessus, selon le dispositif,

☞ **FIXE** le montant de la PAC (Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif) 2015, à 650 €,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

2014.10.13. Redevances Assainissement autonome 2015

Rapporteur : M. Clément PERNOT

La Commission propose d'établir les tarifs 2015 pour les usagers de l'assainissement autonome comme suit, étant précisé que la part fixe est due par le titulaire du contrat de fourniture d'eau potable au 1^{er} janvier :

- réseau sans traitement : part fixe (15 €) + 0,45 € le m³ (pas d'augmentation par rapport à 2014),
- part fixe assainissement autonome : 15 €, inchangé.
- entretien fosses :

Capacité de la fosse en litres	Redevance pour entretien préventif planifié	Redevance pour entretien d'urgence		
		Première année	Années suivantes : lissage solde pendant 5 ans	Total
1 000	156 € (soit 26 € par an pendant 6 ans)	100 €	26 €	230 €
1 500	156 € (soit 26 € par an pendant 6 ans)	100 €	26 €	230 €
2 000	156 € (soit 26 € par an pendant 6 ans)	136 €	26 €	266 €
2 500	156 € (soit 26 € par an pendant 6 ans)	136 €	26 €	266 €
3 000	156 € (soit 26 € par an pendant 6 ans)	168 €	26 €	298 €
4 000	156 € (soit 26 € par an pendant 6 ans)	218 €	26 €	348 €

	ans)			
5 000	156 € (soit 26 € par an pendant 6 ans)	270 €	26 €	400 €
6 000 et +	année de réalisation : coût réel après déduction de 130 €. solde : 26 € par an pendant 5 ans.			
	Pour les interventions ponctuelles, facturation au coût réel			

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **FIXE** le montant de la redevance assainissement autonome pour 2015, tel que précisé ci-dessus,

☞ **FIXE** le montant de l'entretien des fosses septiques selon les indications portées dans le tableau ci-dessus,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

2014.10.14. Ecole Maternelle du Boulevard. Marché de travaux de désamiantage et démolition

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Les travaux de réhabilitation de l'Ecole du Boulevard doivent commencer par un désamiantage de l'ensemble des locaux avant d'être démolis ou réhabilités dans les meilleures conditions.

Afin d'engager ces travaux, un permis de démolir a été déposé et une consultation de démolition désamiantage lancée le lundi 1er décembre 2014 par la Communauté de Communes.

Les entreprises spécialisées ayant les qualifications AFNOR ou QUALIBAT 1552 avaient jusqu'au jeudi 18 décembre 2014 avant 12h00 pour répondre à cette consultation.

A la remise des offres, 6 entreprises avaient soumissionné à l'opération dénommée ci-dessus : 5 entreprises en version papier et 1 entreprise en version dématérialisée.

PBTP Démolitions :	117.761,88 € HT
GCM Démolition :	198.098,71 € HT
SARL GRUT Jean-Louis et EURL DESAMIALANTAL :	144.543,66 € HT
CUENOT DEMAT :	72.220,17 € HT
ARCHES Démolition :	78.153,84 € HT
SARL PENNEQUIN :	118.000,00 € HT

Le cabinet BOUDIER, économiste du groupement conduit par le mandataire Cabinet d'Architecture Sandrine TISSOT, a analysé les offres selon les critères d'attribution mentionnés dans la consultation.

Il est proposé au Conseil Communautaire de retenir l'offre de l'entreprise CUENOT DEMAT pour un montant de 72.220,17 € HT soit 82.651,17 € TTC et d'autoriser le Président à signer le marché ainsi que toutes les pièces afférentes.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** l'offre d'un montant de 72.220,17 € HT proposée par l'Entreprise CUENOT DEMAT, pour la réalisation des travaux de désamiantage et démolition nécessaires à la réhabilitation de l'Ecole du Boulevard à Champagnole,

☞ **AUTORISE** le Président à signer le marché avec l'Entreprise CUENOT DEMAT ainsi que tout document afférent à ce dossier.

2014.10.15. Contrat Enfance-Jeunesse 2014-2017 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Jura

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Le Contrat Enfance-jeunesse signé avec la CAF pour le financement de la Crèche et du Relais Assistantes Maternelles doit être renouvelé jusqu'au 31 décembre 2017.

C'est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

⇒ favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :

- .une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein de la présente convention ;
- .la définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
- .la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions ;
- .une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.

⇒ recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

La couverture des besoins est recherchée par une implantation prioritaire des équipements sur les territoires les moins bien pourvus. Elle se traduit notamment par une fréquentation optimale des structures et un maintien des coûts de fonctionnement compatible avec le respect des normes réglementaires régissant le fonctionnement des structures. La convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service Contrat « enfance et jeunesse » (Psej).

Il est donc proposé de renouveler le contrat enfance jeunesse avec la CAF, le financement annuel par la Psej étant le suivant pour 2014 :

- .Crèche La Hulotte : 73.268,84 €,
- . Relais assistantes maternelles : 9.803,41 €.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** le renouvellement du Contrat Enfance-jeunesse (2014-2017) avec la CAF, jusqu'au 31 décembre 2017,

☞ **PREND ACTE** du montant du financement annuel prévu dans le cadre de la Prestation de service correspondante, s'élevant à 73.268,84 € pour la crèche et à 9.803,41 € pour le Relais Assistantes Maternelles,

☞ **AUTORISE** le Président à signer le contrat ainsi que tout document afférent à ce dossier.

2014.10.16. Abattoir. Acquisition de matériel

Rapporteur : M. Alain CUSENIER

Lors du précédent Conseil, un virement de crédit de 45.000 € a été opéré sur le chapitre 21 par décision modificative afin de faire face à des dépenses d'investissement non prévues lors du vote du budget, notamment concernant du matériel.

Après établissement de différents devis, il est proposé au Conseil d'approuver l'acquisition d'un soulageur pneumatique pour arrache cuir bovins, auprès de la société NORMAN, d'un montant de 24.000 € HT.

Pour mémoire, seront également imputés sur ce crédit :

- .une potence hydraulique qui a été installée sur le quai de chargement,
- . la balance de la chaîne gros animaux qui est en cours de remplacement (ce matériel avait été repris à l'ancien abattoir en 2008).

Par ailleurs, il convient de procéder au remplacement de l'ascenseur par un monte charge pour un montant de 26.440 € HT (devis de l'Entreprise EURODOCK ELEVATION, fourniture et pose), cette dépense étant imputée au chapitre 23.

Il est donc demandé au Conseil d'approuver les devis et autoriser le Président à les signer.

M. DUPREZ souhaite des informations sur le fonctionnement de l'abattoir.

M. PERNOT indique que, grâce à la bonne gestion de la Société Viande Nature Jura, l'activité progresse d'année en année. M. HUGON confirme en précisant qu'aujourd'hui, le personnel compte 15 personnes et 2 apprentis en cours de formation.

M. PERNOT revient sur l'épisode de la réouverture où les personnes présentes au tour de table ne sont plus là aujourd'hui. Il rappelle les choix qui ont été faits par les anciens conseils communautaires et les remercie.

Il constate que des efforts restent à faire : une parmentière devra être acquise prochainement pour améliorer le service rendu sur le traitement des sous-produits. Il convient de soutenir la filière courte de la viande et de convaincre la Région et le Département sur l'importance des productions de proximité.

Au sujet des grandes surfaces, rien n'est engagé avec elles pour l'instant.

M. PERNOT remercie M. HUGON pour son investissement au quotidien dans la structure.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, étant précisé que M. Rémi HUGON n'a pas participé au vote,

☞ **APPROUVE** les devis présentés par les Sociétés NORMAN et EURODOCK ELEVATION concernant des acquisitions de matériel pour l'abattoir,

☞ **AUTORISE** le Président à signer les devis ainsi que tout document afférent à ce dossier.

2014.10.17. Les Scènes du Jura. Convention pour la Saison 2014-2015

Rapporteur : M. Sébastien BONJOUR

Durant la saison 2014-2015, Les Scènes du Jura mettent en place le projet artistique et culturel défini selon le contrat d'objectifs et de moyens signé le 31 janvier 2014 par l'ensemble des partenaires.

Sur notre territoire, cinq représentations sont programmées :

•**Une sacrée boucherie**, théâtre, de **Emmanuelle Laborit mis en scène par Philippe Carbonneaux**, le mercredi 26 novembre 2014 à 20h30, à l'Oppidum de Champagnole,

•**Extrémités**, arts du cirque, par le **Cirque Inextremiste**, le mercredi 10 décembre 2014 à 20h30, à l'Oppidum de Champagnole,

•**The Incredible Drum Show**, spectacle humoristique, **de et par les Fills Monkey**, le vendredi 9 janvier 2015 à 20h30, à l'Oppidum de Champagnole,

•**Ali 74, le combat du siècle**, ciné récit concert, par la **Compagnie La Volige**, le mardi 24 mars 2015 à 20h30, à l'Oppidum de Champagnole.

•**Rigoletto**, opéra de rue, de **Pierre Guillois**, le jeudi 11 juin 2015 à 20h30, à la salle des fêtes de Foncine le Haut.

Dans ce cadre, la structure sollicite le renouvellement de la convention annuelle avec la Communauté de Communes qui prévoit le versement d'un aide de 70.000 € TTC (TVA à 2,10%).

La Ville de Champagnole est également associée à cette convention pour la mise à disposition gratuite de l'Oppidum.

M. PERNOT précise que le Bureau a donné un avis favorable au renouvellement de la convention.

MME VILLEMAGNE trouve le montant de la subvention énorme au regard du nombre de spectateurs. M. BONJOUR insiste sur la qualité des spectacles.

M. PERNOT précise qu'il s'agit d'un projet jurassien avec de fortes participations des Villes de Dole et Lons le Saunier, du Département et de l'Etat. Il s'agit d'une programmation équivalente à celle d'une grande ville, d'environ 200.000 habitants. Il rappelle également la labellisation nationale attribuée à l'association.

M. PERNOT informe qu'il a averti le Conseil Général, qu'en raison des baisses de dotations, ces subventions seront mises en péril. Il conviendra de réfléchir sur l'avenir de l'association.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, par 40 voix pour et 4 abstentions (MM. RACLE Xavier, CUBY Claude, GRANDVUINET Gilles et DENISET Jean-Claude),

☞ **APPROUVE** la convention à signer avec Les Scènes du Jura pour la Saison 2014-2015 ainsi que le renouvellement de la subvention annuelle d'un montant de 70.000 € TTC,

☞ **AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

2014.10.18. ArchéoJuraSites. Renouvellement de l'aide au fonctionnement pour 2014, 2015 et 2016

Rapporteur : M. Sébastien BONJOUR

Lors du Conseil Communautaire du 10 mai 2011, une aide au fonctionnement a été accordée à l'association à hauteur de 3.000 € par an pour 2011, 2012 et 2013.

Par courrier du 23 septembre dernier, M. André ALIX, Président, sollicite le renouvellement du soutien de la Communauté de Communes au fonctionnement d'ArchéoJuraSites pour les années 2014-2015-2016 afin de faire face aux charges récurrentes, notamment en matière de communication.

Après avis favorable du Bureau, et présentation des activités de l'association, il est proposé de renouveler l'aide annuelle de 3.000 € pour une nouvelle période triennale.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, par 43 voix pour et 1 abstention (M. LENG Stéphane),

☞ **APPROUVE** le renouvellement de l'aide d'un montant annuel de 3 000 €, accordée à l'association ArchéoJuraSites pour les années 2014, 2015 et 2016,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Questions diverses

M. AUTHIER fait part de sa rencontre avec la Présidente de la SPA concernant l'abandon de 9 chats enfermés dans des sacs déposés sur le secteur de la Fresse. Il précise qu'une famille d'accueil a été trouvée à Mont sur Monnet, mais que d'une façon générale la question des chats errants est très problématique.

M. PERNOT précise qu'il avait lancé un appel aux communes il y a quelques mois, afin de trouver un lieu d'installation pour un chenil. Il réitère sa demande.

La séance est levée à 23h15.